

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD108

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la population »

les mots :

« le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour reprendre la formulation de l'article L. 411-2 du code de l'environnement